

A Pointe-à-Pitre, le 19 mars 2024

A l'attention de tous les clubs,

Objet: Subvention_Lancement de la campagne ANS « Projets Sportifs Territoriaux » (PST) 2024

Madame la présidente, Monsieur le président,

La campagne ANS 2024 a été ouverte le 14 mars dernier et le champ d'application du volet « Projets Sportifs Territoriaux » portés par la DRAJES a été dévoilé.

Pour cette édition 2024, les dispositifs concernés sont :

- Les aides à la professionnalisation
- L'apprentissage de la natation
- Le dispositif Savoir rouler à vélo
- Actions en faveur des Politiques publiques du sport (lutte contre les violences, Sports Santé, lien école-club)

Les demandes de subventions PST doivent être introduites via [le Compte Asso du club](#) au plus tard, **le 21 avril 2024** (le code subvention pour notre région est : 205).

Vous pouvez aussi soumettre des projets relatifs aux équipements sportifs, sous réserve du respect des critères d'éligibilité. Pour le volet « équipements sportifs », les dossiers doivent être complétés via la plateforme [INFRASPORT](#).

Nous vous encourageons vivement à prendre connaissance de la présentation de la DRAJES - [en cliquant ici](#) - précisant les critères d'éligibilité et les modalités pratiques de la demande.

Le référent ANS à la DRAJES est M. Dominique GUINDEUIL – dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr - et le suivi administratif et financier des projets est assuré par Mme Maggy GAVEAU - maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr -.

Nous vous prions de croire, Madame la présidente, Monsieur le président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général



Lucien GALVANI